



RAPPORT INTERMÉDIAIRE

Période de 12 semaines close le 28 septembre 2024

4^e trimestre 2024 et exercice 2024

FAITS SAILLANTS

QUATRIÈME TRIMESTRE 2024

- Trimestre de 12 semaines comparativement à 13 semaines en 2023
- Chiffre d'affaires de 4 938,4 millions \$, en baisse de 2,6 % et en hausse de 5,7 % sur la base de 12 semaines en 2023
- Chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables⁽¹⁾ en hausse de 2,2 %
- Chiffre d'affaires des pharmacies comparables⁽¹⁾ en hausse de 5,7 %
- Bénéfice net de 219,9 millions \$, en baisse de 1,0 % et bénéfice net ajusté⁽¹⁾ de 226,5 millions \$, en baisse de 1,0 %
- Bénéfice net dilué par action de 0,98 \$, en hausse de 2,1 % et bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ de 1,02 \$, en hausse de 3,0 %
- Transfert vers la dernière phase de notre centre de distribution de produits frais automatisés à Toronto terminé

EXERCICE 2024

- Exercice de 52 semaines comparativement à 53 semaines en 2023
- Chiffre d'affaires de 21 219,9 millions \$, en hausse de 2,4 % et en hausse de 4,4 % sur la base de 52 semaines en 2023
- Bénéfice net de 931,7 millions \$, en baisse de 8,5 % et bénéfice net ajusté⁽¹⁾ de 972,9 millions \$, en baisse de 3,3 %
- Bénéfice net dilué par action de 4,11 \$, en baisse de 5,5 % et bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ de 4,30 \$, stable par rapport à l'an dernier
- Programme de modernisation de la chaîne d'approvisionnement complété avec succès

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

Chers actionnaires,

C'est avec plaisir que je vous présente notre rapport intermédiaire pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024 qui s'est terminé le 28 septembre 2024.

Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre de l'exercice 2024, clos le 28 septembre 2024, a atteint 4 938,4 millions \$, en baisse de 2,6 % comparativement au chiffre d'affaires du quatrième trimestre de 2023, et en hausse de 5,7 % sur la base de 12 semaines en 2023, attribuable à la hausse du chiffre d'affaires dans notre réseau de détail cette année et à l'impact négatif d'un conflit de travail dans 27 magasins Metro dans le Grand Toronto au quatrième trimestre de 2023. Notre inflation alimentaire était légèrement supérieure à l'IPC déclaré pour les aliments achetés en magasin de 1,7 %.

Le chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables⁽¹⁾ a été en hausse de 2,2 % au quatrième trimestre de l'exercice 2024 (6,8 % au quatrième trimestre de 2023). Les ventes alimentaires en ligne⁽¹⁾ ont augmenté de 27,6 % par rapport à la période de 12 semaines comparable de l'année dernière (116,0 % au quatrième trimestre de 2023). Le chiffre d'affaires des pharmacies comparables⁽¹⁾ a connu une hausse de 5,7 % (5,5 % au quatrième trimestre de 2023), soit une hausse de 6,8 % pour les médicaments d'ordonnance⁽¹⁾ et une hausse de 3,3 % pour les produits de la section commerciale⁽¹⁾, principalement les médicaments en vente libre, les cosmétiques et les produits de santé et beauté.

Nous avons réalisé, au quatrième trimestre de l'exercice 2024, un bénéfice net de 219,9 millions \$ comparativement à 222,2 millions \$ en 2023 et un bénéfice net dilué par action de 0,98 \$ par rapport à 0,96 \$ en 2023, en baisse de 1,0 % et en hausse de 2,1 % respectivement. Le bénéfice net ajusté⁽¹⁾ du quatrième trimestre de l'exercice 2024 a été de 226,5 millions \$ comparativement à 228,8 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2023, en baisse de 1,0 %. Le bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ du quatrième trimestre de l'exercice 2024 a été de 1,02 \$, comparativement à 0,99 \$ en 2023, en hausse de 3,0 %. Au quatrième trimestre de 2023, le conflit de travail dans 27 magasins Metro dans le Grand Toronto a eu un impact défavorable d'environ 27,0 millions \$ après impôts, ou 0,12 \$ par action et la 13e semaine a eu un impact favorable de 27,0 millions \$ après impôts ou 0,12 \$ par action. Les quatrième trimestres de 2024 et 2023 comprenaient un ajustement pour l'amortissement après impôt des immobilisations intangibles acquises dans le cadre de l'acquisition du Groupe Jean Coutu.

Le conseil d'administration a déclaré, le 30 septembre 2024, un dividende trimestriel de 0,3350 \$ par action, le même montant que celui déclaré au dernier trimestre.

Notre exercice 2024 s'est terminé par un solide quatrième trimestre, stimulé par une forte croissance du chiffre d'affaires comparable dans les secteurs de l'alimentation et de la pharmacie, qui s'ajoute à une très forte performance l'an dernier. Nos résultats en cette année de transition ont répondu à nos attentes et se positionnent bien par rapport aux directives fournies l'an dernier. Maintenant que le transfert vers la dernière phase de notre centre de distribution de produits frais automatisés à Toronto est terminé, nous avons franchi l'étape finale de notre investissement de près d'un milliard \$ sur 7 ans dans la modernisation de notre chaîne d'approvisionnement, nous permettant de poursuivre notre croissance et de gagner en efficacité. Enfin, notre programme de récompenses MOI a été lancé avec succès en Ontario à la fin d'octobre, et nous sommes très satisfaits de la réponse des clients à ce jour, avec plus de 1 000 000 de nouveaux membres en un peu moins de quatre semaines.



Eric La Flèche
Président et chef de la direction

Le 20 novembre 2024

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion qui suit porte sur la situation financière et les résultats consolidés de METRO INC. en date du 28 septembre 2024 pour la période de 12 semaines et l'exercice clos à cette date. Il doit être lu en parallèle avec les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités et les notes afférentes inclus dans le présent rapport intermédiaire.

Les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de la période de 12 semaines et l'exercice clos le 28 septembre 2024 ont été préparés par la direction conformément à l'IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ils doivent être lus avec les états financiers annuels consolidés audités et les notes afférentes ainsi que le rapport de gestion qui sont présentés dans le rapport annuel 2023 de la Société. À moins d'indication contraire, le rapport intermédiaire tient compte des informations en date du 12 novembre 2024.

Des renseignements complémentaires, incluant les lettres d'attestation pour la période close le 28 septembre 2024 signées par le président et chef de la direction et le vice-président exécutif, chef de la direction financière et trésorier de la Société, seront disponibles en décembre sur le site SEDAR à l'adresse suivante : www.sedarplus.ca.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre de l'exercice 2024, clos le 28 septembre 2024, a atteint 4 938,4 millions \$, en baisse de 2,6 % comparativement au chiffre d'affaires du quatrième trimestre de 2023, et en hausse de 5,7 % sur la base de 12 semaines en 2023, attribuable à la hausse du chiffre d'affaires dans notre réseau de détail cette année et à l'impact négatif d'un conflit de travail dans 27 magasins Metro dans le Grand Toronto au quatrième trimestre de 2023. Notre inflation alimentaire était légèrement supérieure à l'IPC déclaré pour les aliments achetés en magasin de 1,7 %.

Le chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables⁽¹⁾ a été en hausse de 2,2 % au quatrième trimestre de l'exercice 2024 (6,8 % au quatrième trimestre de 2023). Les ventes alimentaires en ligne⁽¹⁾ ont augmenté de 27,6 % par rapport à la période de 12 semaines comparable de l'année dernière (116,0 % au quatrième trimestre de 2023). Le chiffre d'affaires des pharmacies comparables⁽¹⁾ a connu une hausse de 5,7 % (5,5 % au quatrième trimestre de 2023), soit une hausse de 6,8 % pour les médicaments d'ordonnance⁽¹⁾ et une hausse de 3,3 % pour les produits de la section commerciale⁽¹⁾, principalement les médicaments en vente libre, les cosmétiques et les produits de santé et beauté.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2024 a atteint 21 219,9 millions \$ comparativement à 20 724,6 millions \$ pour l'exercice 2023, une hausse de 2,4 %, et en hausse de 4,4 % sur la base de 52 semaines en 2023.

BÉNÉFICE OPÉRATIONNEL AVANT AMORTISSEMENT ET PERTES DE VALEUR D'ACTIFS

Cette mesure du bénéfice exclut les frais financiers, les impôts, l'amortissement et les pertes de valeur d'actifs.

Le bénéfice opérationnel avant amortissement et pertes de valeur d'actifs du quatrième trimestre de l'exercice 2024 a été de 459,6 millions \$ ou 9,3 % du chiffre d'affaires, une hausse de 2,6 % comparativement au trimestre correspondant de l'exercice 2023. Pour l'exercice 2024, le bénéfice opérationnel avant amortissement et pertes de valeur d'actifs a été de 1 987,0 millions \$ ou 9,4 % du chiffre d'affaires, une hausse de 0,9 % comparativement à l'exercice 2023. L'exercice 2024 comprenait des gains sur cession d'actifs de 6,8 millions \$ comparativement à des gains de 4,2 millions \$ l'an dernier.

Notre taux de marge brute⁽¹⁾ a été de 19,7 % pour le quatrième trimestre et l'exercice 2024, comparativement à 19,5 % et 19,7 % pour les périodes correspondantes de 2023.

Notre pourcentage de charges d'exploitation sur le chiffre d'affaires a été de 10,4 % au quatrième trimestre de l'exercice 2024, comparativement à 10,7 % pour le même trimestre de 2023. En excluant l'impact du conflit de travail l'an dernier, notre pourcentage de charges d'exploitation sur le chiffre d'affaires au quatrième trimestre de l'exercice 2023 aurait été similaire à celui de cette année. Pour l'exercice 2024, notre pourcentage de charges d'exploitation sur le chiffre d'affaires a été de 10,4 % comparativement à 10,2 % en 2023. L'augmentation des charges d'exploitation est principalement liée à la mise en service de notre nouveau centre de distribution automatisé des produits frais et

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

surgelés à Terrebonne et au lancement de la dernière phase de notre nouveau centre de distribution automatisé de produits frais à Toronto.

AMORTISSEMENT

La dépense d'amortissement pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024 a été de 135,8 millions \$ comparativement à 125,0 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2023. Pour l'exercice 2024, la dépense d'amortissement a été de 570,4 millions \$ comparativement à 525,2 millions \$ en 2023. L'augmentation de la dépense d'amortissement est principalement attribuable à la mise en service de notre nouveau centre de distribution automatisé des produits frais et surgelés à Terrebonne et de la dernière phase de notre nouveau centre de distribution automatisé de produits frais à Toronto.

PERTES DE VALEUR D'ACTIFS

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024, la Société a comptabilisé des pertes de valeur d'actifs totalisant 20,8 millions \$ découlant de la décision de retirer les magasins Metro de l'Ontario du programme de fidélisation Air Miles® à l'été 2024. Ces pertes de valeur représentent la valeur comptable totale de l'actif au titre du programme de fidélisation.

FRAIS FINANCIERS NETS

Les frais financiers nets pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024 ont été de 32,6 millions \$ comparativement à 30,1 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2023. Pour l'exercice 2024, les frais financiers nets ont été de 145,7 millions \$ comparativement à 122,6 millions \$ en 2023. La hausse est principalement attribuable à une augmentation de la dette moyenne et à des intérêts capitalisés moindres liés à nos projets d'automatisation des centres de distribution.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôts a été de 71,3 millions \$ au quatrième trimestre de l'exercice 2024 avec un taux d'imposition effectif de 24,5 % comparativement à 70,7 millions \$ et un taux d'imposition effectif de 24,1 % au quatrième trimestre de l'exercice 2023. Pour l'exercice 2024, la charge d'impôts a été de 318,4 millions \$ comparativement à 303,0 millions \$ pour l'exercice 2023, avec des taux d'imposition effectifs de 25,5 % et 22,9 % respectivement. L'augmentation du taux d'imposition effectif en 2024 est principalement attribuable à la comptabilisation d'un actif au titre des impôts sur les exercices précédents de 40,7 millions \$ au troisième trimestre de l'exercice 2023.

BÉNÉFICE NET ET BÉNÉFICE NET AJUSTÉ⁽¹⁾

Le bénéfice net du quatrième trimestre de l'exercice 2024 a été de 219,9 millions \$ comparativement à 222,2 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2023, et le bénéfice net dilué par action de 0,98 \$ par rapport à 0,96 \$ en 2023, en baisse de 1,0 % et en hausse de 2,1 % respectivement. En excluant l'élément spécifique présenté dans le tableau ci-dessous, le bénéfice net ajusté⁽¹⁾ du quatrième trimestre de l'exercice 2024 a été de 226,5 millions \$ comparativement à 228,8 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2023 en baisse de 1,0 %. Le bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ du quatrième trimestre de l'exercice 2024 a été de 1,02 \$, comparativement à 0,99 \$ en 2023, en hausse de 3,0 %. Au quatrième trimestre de 2023, le conflit de travail dans 27 magasins Metro dans le Grand Toronto a eu un impact défavorable d'environ 27,0 millions \$ après impôts, ou 0,12 \$ par action et la 13e semaine a eu un impact favorable de 27,0 millions \$ après impôts ou 0,12 \$ par action.

Le bénéfice net de l'exercice 2024 a été de 931,7 millions \$ comparativement à 1 018,8 millions \$ pour l'exercice 2023, et le bénéfice net dilué par action de 4,11 \$ par rapport à 4,35 \$ en 2023, en baisse de 8,5 % et 5,5 % respectivement. En excluant les éléments spécifiques présentés dans le tableau ci-dessous, le bénéfice net ajusté⁽¹⁾ de l'exercice 2024 a été de 972,9 millions \$ comparativement à 1 006,6 millions \$ pour l'exercice 2023, soit une baisse de 3,3 %. Le bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ de l'exercice 2024 a été de 4,30 \$, représentant le même montant que l'exercice 2023. Au cours de l'exercice 2023, le conflit de travail dans 27 magasins Metro dans le Grand Toronto a eu un impact défavorable d'environ 27,0 millions \$ après impôts, ou 0,12 \$ par action et la 53e semaine a eu un impact favorable de 27,0 millions \$ après impôts ou 0,12 \$ par action.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

Ajustements au bénéfice net et au bénéfice net dilué par action (BPA)⁽¹⁾

	2024		2023		Variation (%)	
	(12 semaines)		(13 semaines)		Bénéfice net	BPA dilué
	Bénéfice net (en millions de dollars)	BPA dilué (en dollars)	Bénéfice net (en millions de dollars)	BPA dilué (en dollars)		
Selon les états financiers	219,9	0,98	222,2	0,96	(1,0)	2,1
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition du Groupe Jean Coutu, net d'impôts de 2,4 \$	6,6		6,6			
Mesures ajustées⁽¹⁾	226,5	1,02	228,8	0,99	(1,0)	3,0

	2024		2023		Variation (%)	
	(52 semaines)		(53 semaines)		Bénéfice net	BPA dilué
	Bénéfice net (en millions de dollars)	BPA dilué (en dollars)	Bénéfice net (en millions de dollars)	BPA dilué (en dollars)		
Selon les états financiers	931,7	4,11	1 018,8	4,35	(8,5)	(5,5)
Perte de valeur au titre d'un programme de fidélisation, nette d'impôts de 2,7 \$	18,1		—			
Gain sur la disposition d'une participation dans une entreprise associée, net d'impôts de 1,6 \$	(5,4)		—			
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition du Groupe Jean Coutu, net d'impôts de 10,2 \$	28,5		28,5			
Ajustement favorable d'impôt au titre d'exercices antérieurs	—		(40,7)			
Mesures ajustées⁽¹⁾	972,9	4,30	1 006,6	4,30	(3,3)	—

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	2024	2023	Variation (%)
Chiffre d'affaires			
4 ^e trim. ⁽³⁾	4 938,4	5 071,7	(2,6)
3 ^e trim. ⁽⁴⁾	6 651,8	6 427,5	3,5
2 ^e trim. ⁽⁵⁾	4 655,5	4 554,5	2,2
1 ^{er} trim. ⁽⁵⁾	4 974,2	4 670,9	6,5
Bénéfice net			
4 ^e trim. ⁽³⁾	219,9	222,2	(1,0)
3 ^e trim. ⁽⁴⁾	296,2	346,7	(14,6)
2 ^e trim. ⁽⁵⁾	187,1	218,8	(14,5)
1 ^{er} trim. ⁽⁵⁾	228,5	231,1	(1,1)
Bénéfice net ajusté⁽¹⁾			
4 ^e trim. ⁽³⁾	226,5	228,8	(1,0)
3 ^e trim. ⁽⁴⁾	305,0	314,8	(3,1)
2 ^e trim. ⁽⁵⁾	206,4	225,4	(8,4)
1 ^{er} trim. ⁽⁵⁾	235,0	237,6	(1,1)
Bénéfice net dilué par action (en dollars)			
4 ^e trim. ⁽³⁾	0,98	0,96	2,1
3 ^e trim. ⁽⁴⁾	1,31	1,49	(12,1)
2 ^e trim. ⁽⁵⁾	0,83	0,93	(10,8)
1 ^{er} trim. ⁽⁵⁾	0,99	0,97	2,1
Bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ (en dollars)			
4 ^e trim. ⁽³⁾	1,02	0,99	3,0
3 ^e trim. ⁽⁴⁾	1,35	1,35	—
2 ^e trim. ⁽⁵⁾	0,91	0,96	(5,2)
1 ^{er} trim. ⁽⁵⁾	1,02	1,00	2,0

⁽³⁾ 12 semaines en 2024, 13 semaines en 2023

⁽⁴⁾ 16 semaines

⁽⁵⁾ 12 semaines

Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre de l'exercice 2024, clos le 28 septembre 2024, a atteint 4 938,4 millions \$, en baisse de 2,6 % comparativement au chiffre d'affaires du quatrième trimestre de 2023, et en hausse de 5,7 % sur la base de 12 semaines en 2023, attribuable à la hausse du chiffre d'affaires dans notre réseau de détail cette année et à l'impact négatif d'un conflit de travail dans 27 magasins Metro dans le Grand Toronto au quatrième trimestre de 2023. Notre inflation alimentaire était légèrement supérieure à l'IPC déclaré pour les aliments achetés en magasin de 1,7 %. Le chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables⁽¹⁾ a été en hausse de 2,2 % au quatrième trimestre de l'exercice 2024 (6,8 % au quatrième trimestre de 2023). Les ventes alimentaires en ligne⁽¹⁾ ont augmenté de 27,6 % par rapport à la période de 12 semaines comparable de l'année dernière (116,0 % au quatrième trimestre de 2023). Le chiffre d'affaires des pharmacies comparables⁽¹⁾ a connu une hausse de 5,7 % (5,5 % au quatrième trimestre de 2023), soit une hausse de 6,8 % pour les médicaments d'ordonnance⁽¹⁾ et une hausse de 3,3 % pour les produits de la section commerciale⁽¹⁾, principalement les médicaments en vente libre, les cosmétiques et les produits de santé et beauté.

Le chiffre d'affaires du troisième trimestre de l'exercice 2024, clos le 6 juillet 2024, a atteint 6 651,8 millions \$, en hausse de 3,5 % comparativement au chiffre d'affaires du troisième trimestre de 2023, clos le 1^{er} juillet 2023, attribuable à la hausse du chiffre d'affaires dans notre réseau de détail. Notre inflation alimentaire était légèrement inférieure à l'IPC déclaré pour les aliments achetés en magasin de 1,1 %. Le chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables⁽¹⁾ a été en hausse de 2,4 % au troisième trimestre de l'exercice 2024 (9,4 % au troisième trimestre de 2023). Le chiffre d'affaires des pharmacies comparables⁽¹⁾ a connu une hausse de 5,2 % (5,9 % au

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

troisième trimestre de 2023), soit une hausse de 6,3 % pour les médicaments d'ordonnance⁽¹⁾ et une hausse de 3,0 % pour les produits de la section commerciale⁽¹⁾, principalement les médicaments en vente libre, les cosmétiques et les produits de santé et beauté.

Le chiffre d'affaires du deuxième trimestre de l'exercice 2024, clos le 16 mars 2024, a atteint 4 655,5 millions \$, en hausse de 2,2 % comparativement au chiffre d'affaires du deuxième trimestre de 2023, clos le 11 mars 2023, attribuable à la hausse du chiffre d'affaires dans notre réseau de détail. Notre inflation alimentaire était d'environ 3,0 %, en baisse par rapport à 4,0 % au trimestre précédent. Le chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables⁽¹⁾ a été en hausse de 0,2 % au deuxième trimestre de l'exercice 2024 (5,8 % au deuxième trimestre de 2023), et en hausse de 2,7 % en tenant compte du décalage de la semaine de Noël. Le chiffre d'affaires des pharmacies comparables⁽¹⁾ a connu une hausse de 5,9 % (7,3 % au deuxième trimestre de 2023), soit une hausse de 6,0 % pour les médicaments d'ordonnance⁽¹⁾ et une hausse de 5,8 % pour les produits de la section commerciale⁽¹⁾, attribuable à la forte saison de toux et rhume et à des stratégies de mise en marché efficaces.

Le chiffre d'affaires du premier trimestre de l'exercice 2024, clos le 23 décembre 2023, a atteint 4 974,2 millions \$, en hausse de 6,5 % comparativement au chiffre d'affaires du premier trimestre de 2023, clos le 17 décembre 2022. Le chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables⁽¹⁾ a été en hausse de 6,1 % (7,5 % au premier trimestre de 2023), et en hausse de 3,4 % en tenant compte du décalage de la semaine de Noël. Notre inflation alimentaire était d'environ 4,0 %, inférieur à l'IPC déclaré et en baisse par rapport à 5,5 % au trimestre précédent. Le chiffre d'affaires des pharmacies comparables⁽¹⁾ a connu une hausse de 3,9 % (7,7 % au premier trimestre de 2023), soit une hausse de 6,6 % pour les médicaments d'ordonnance⁽¹⁾ et une baisse de 1,2 % pour les produits de la section commerciale⁽¹⁾, alors que nous croisons des ventes très élevées l'an dernier en raison d'une saison de toux et rhume exceptionnellement forte.

Le bénéfice net du quatrième trimestre de l'exercice 2024 a été de 219,9 millions \$ comparativement à 222,2 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2023, et le bénéfice net dilué par action de 0,98 \$ par rapport à 0,96 \$ en 2023, en baisse de 1,0 % et en hausse de 2,1 % respectivement. Le bénéfice net ajusté⁽¹⁾ du quatrième trimestre de l'exercice 2024 a été de 226,5 millions \$ comparativement à 228,8 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2023 en baisse de 1,0 %. Le bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ du quatrième trimestre de l'exercice 2024 a été de 1,02 \$, comparativement à 0,99 \$ en 2023, en hausse de 3,0 %. Au quatrième trimestre de 2023, le conflit de travail dans 27 magasins Metro dans le Grand Toronto a eu un impact défavorable d'environ 27,0 millions \$ après impôts, ou 0,12 \$ par action et la 13e semaine a eu un impact favorable de 27,0 millions \$ après impôts ou 0,12 \$ par action. Les quatrièmes trimestres de 2024 et 2023 comprenaient un ajustement pour l'amortissement avant impôt des immobilisations intangibles acquises dans le cadre de l'acquisition du Groupe Jean Coutu au montant de 9,0 millions \$, ainsi que les impôts relatifs à cet élément.

Le bénéfice net du troisième trimestre de l'exercice 2024 a été de 296,2 millions \$ comparativement à 346,7 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2023, et le bénéfice net dilué par action de 1,31 \$ par rapport à 1,49 \$ en 2023, en baisse de 14,6 % et 12,1 % respectivement. Le bénéfice net ajusté⁽¹⁾ du troisième trimestre de l'exercice 2024 a totalisé 305,0 millions \$ comparativement à 314,8 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2023, soit une baisse de 3,1 % et le bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ a été de 1,35 \$, le même montant qu'au trimestre correspondant de 2023. Les troisièmes trimestres de 2024 et 2023 comprenaient un ajustement pour l'amortissement avant impôt des immobilisations intangibles acquises dans le cadre de l'acquisition du Groupe Jean Coutu au montant de 11,9 millions \$, ainsi que les impôts relatifs à cet élément et le troisième trimestre de 2023 comprenait également un ajustement de 40,7 millions \$ lié à la comptabilisation d'un actif au titre des impôts sur les exercices précédents.

Le bénéfice net du deuxième trimestre de l'exercice 2024 a été de 187,1 millions \$ comparativement à 218,8 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2023, et le bénéfice net dilué par action de 0,83 \$ par rapport à 0,93 \$ en 2023, en baisse de 14,5 % et 10,8 % respectivement. Le bénéfice net ajusté⁽¹⁾ du deuxième trimestre de l'exercice 2024 a totalisé 206,4 millions \$ comparativement à 225,4 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2023 et le bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ s'est établi à 0,91 \$ comparativement à 0,96 \$, en baisse de 8,4 % et 5,2 % respectivement. Les deuxièmes trimestres de 2024 et 2023 comprenaient un ajustement pour l'amortissement avant impôt des immobilisations intangibles acquises dans le cadre de l'acquisition du Groupe Jean Coutu au montant de 8,9 millions \$ et le deuxième trimestre de 2024 comprenait également une perte de valeur d'un programme de fidélisation de 20,8 millions \$ et un gain sur la disposition d'une participation dans une entreprise associée de 7,0 millions \$, ainsi que les impôts relatifs à ces éléments.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

Le bénéfice net du premier trimestre de l'exercice 2024 a été de 228,5 millions \$ comparativement à 231,1 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2023, et le bénéfice net dilué par action de 0,99 \$ par rapport à 0,97 \$ en 2023, en baisse de 1,1 % et en hausse de 2,1 % respectivement. Le bénéfice net ajusté⁽¹⁾ du premier trimestre de l'exercice 2024 a totalisé 235,0 millions \$ comparativement à 237,6 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2023 et le bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ s'est établi à 1,02 \$ comparativement à 1,00 \$, en baisse de 1,1 % et en hausse de 2,0 % respectivement. Les premiers trimestres de 2024 et 2023 comprenaient un ajustement pour l'amortissement avant impôt des immobilisations intangibles acquises dans le cadre de l'acquisition du Groupe Jean Coutu au montant de 8,9 millions \$ ainsi que les impôts relatifs à cet élément.

<i>(en millions de dollars)</i>	2024				2023			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Bénéfice net	219,9	296,2	187,1	228,5	222,2	346,7	218,8	231,1
Perte de valeur au titre d'un programme de fidélisation, nette d'impôts	—	—	18,1	—	—	—	—	—
Gain sur la disposition d'une participation dans une entreprise associée, net d'impôts	—	—	(5,4)	—	—	—	—	—
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition du Groupe Jean Coutu, net d'impôts	6,6	8,8	6,6	6,5	6,6	8,8	6,6	6,5
Ajustement favorable d'impôt au titre d'exercices antérieurs	—	—	—	—	—	(40,7)	—	—
Bénéfice net ajusté⁽¹⁾	226,5	305,0	206,4	235,0	228,8	314,8	225,4	237,6

<i>(en dollars)</i>	2024				2023			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Bénéfice net dilué par action	0,98	1,31	0,83	0,99	0,96	1,49	0,93	0,97
Impact des ajustements	0,04	0,04	0,08	0,03	0,03	(0,14)	0,03	0,03
Bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾	1,02	1,35	0,91	1,02	0,99	1,35	0,96	1,00

SITUATION DE TRÉSORERIE

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Au quatrième trimestre de l'exercice 2024, les activités opérationnelles ont généré des fonds de 456,7 millions \$ comparativement à 387,1 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2023. La hausse est principalement attribuable à la variation des éléments hors caisse du fonds de roulement au cours du trimestre par rapport à l'an dernier. Pour l'exercice 2024, les activités opérationnelles ont généré des fonds de 1 680,0 millions \$ comparativement à 1 563,5 millions \$ en 2023. La hausse est principalement attribuable à la variation des éléments hors caisse du fonds de roulement au cours de l'exercice par rapport à l'an dernier.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les activités d'investissement ont nécessité des fonds de 150,1 millions \$ au quatrième trimestre de 2024 comparativement à 207,6 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2023. La variation s'explique principalement par des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles moins élevées de 58,5 millions \$ en 2024.

Pour l'exercice 2024, les activités d'investissement ont nécessité des fonds de 456,4 millions \$ comparativement à 572,5 millions \$ en 2023. La variation s'explique principalement par des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles moins élevées de 100,2 millions \$ en 2024 notamment en raison de notre investissement dans notre centre de distribution automatisé de Terrebonne au cours de l'exercice 2023.

Au cours de l'exercice 2024, nous avons procédé avec les détaillants à l'ouverture de 9 magasins, à des rénovations majeures et agrandissements dans 11 magasins, 2 magasins ont été relocalisés et 5 magasins ont été fermés pour une augmentation nette de 318 100 pieds carrés ou 1,5 % de notre réseau de détail alimentaire.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Au quatrième trimestre de 2024, les activités de financement ont nécessité des fonds de 282,5 millions \$ comparativement à 174,7 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2023. La variation s'explique principalement par des remboursements de la dette plus élevés en 2024. Pour l'exercice 2024, les activités de financement ont nécessité des fonds de 1 223,7 millions \$ comparativement à 974,9 millions \$ en 2023. Cet écart s'explique principalement par une augmentation de la dette moins élevée de 148,2 millions \$ et des remboursements de la dette plus élevés de 173,4 millions \$ en 2024 comparativement à 2023, partiellement compensés par des rachats d'actions moins élevés en 2024.

SITUATION FINANCIÈRE

Nous n'anticipons⁽²⁾ aucun risque de liquidité et nous considérons notre situation financière à la fin de l'exercice 2024 comme étant très saine. Nous avons une facilité de crédit renouvelable autorisée non utilisée de 564,6 millions \$.

Les principaux éléments de dette à la fin de l'exercice 2024 se présentaient ainsi :

	Taux d'intérêt	Échéance	Notionnel (en millions de dollars)
Facilité de crédit renouvelable	Taux qui fluctuent selon les variations des taux des acceptations bancaires	27 octobre 2028	35,4
Billets de Série J	Taux nominal fixe de 1,92 %	2 décembre 2024	300,0
Billets de Série G	Taux nominal fixe de 3,39 %	6 décembre 2027	450,0
Billets de Série K	Taux nominal fixe de 4,66 %	7 février 2033	300,0
Billets de Série B	Taux nominal fixe de 5,97 %	15 octobre 2035	400,0
Billets de Série D	Taux nominal fixe de 5,03 %	1 ^{er} décembre 2044	300,0
Billets de Série H	Taux nominal fixe de 4,27 %	4 décembre 2047	450,0
Billets de Série I	Taux nominal fixe de 3,41 %	28 février 2050	400,0

Le 6 février 2023, la Société a émis en placement privé des billets non garantis de premier rang Série K, à un taux d'intérêt nominal fixe de 4,66 %, échéant le 7 février 2033, d'un capital total de 300,0 millions \$. En prévision de cette émission la Société avait conclu, le 14 novembre 2022, un contrat à terme sur obligations désigné comme couvertures de flux de trésorerie sur une composante d'une émission de dette future hautement probable d'un montant de 250,0 millions \$ ayant pour effet de fixer le taux d'intérêt à un taux sur 10 ans de 2,996 %. La partie efficace de la perte sur l'instrument de couverture était comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. À la suite de l'émission des billets Série K, les montants cumulés dans les capitaux propres ont été reclassés dans les frais financiers nets sur une base linéaire sur la durée de la dette.

Au cours de l'exercice 2022, la Société avait conclu un swap de taux d'intérêt de 300,0 millions \$ ayant pour effet de fixer le taux d'intérêt à un taux variable équivalent au taux des acceptations bancaires à 3 mois (CDOR) majoré de 11 points de base (0,11 %) sur la durée des billets de Série J. Au 28 septembre 2024, le solde des billets non garantis de premier rang de Série J était de 298,8 millions \$ (288,9 millions \$ au 30 septembre 2023), reflétant une augmentation des réévaluations à la juste valeur se rapportant à des swaps de taux d'intérêt de 9,9 millions \$ en 2024 (augmentation de 3,8 millions \$ en 2023) désignés comme des couvertures de juste valeur.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

CAPITAL-ACTIONS, OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET UNITÉS D'ACTIONS AU RENDEMENT

	Au 28 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
Nombre d'actions ordinaires en circulation (<i>en milliers</i>)	222 414	228 653
Options d'achat d'actions :		
Nombre en circulation (<i>en milliers</i>)	2 179	2 226
Prix d'exercice (<i>en dollars</i>)	41,16 à 77,75	40,23 à 77,75
Prix d'exercice moyen pondéré (<i>en dollars</i>)	61,15	56,42
Unités d'actions au rendement :		
Nombre en circulation (<i>en milliers</i>)	571	572

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Le programme de rachat d'actions dans le cours normal des activités présentement en vigueur permet à la Société de racheter jusqu'à concurrence de 7 000 000 de ses actions ordinaires entre le 27 novembre 2023 et le 26 novembre 2024. Entre le 27 novembre 2023 et le 12 novembre 2024, la Société a racheté 7 000 000 de ses actions ordinaires à un prix moyen de 72,90 \$, pour une considération totale de 510,3 millions \$. La Société a l'intention⁽²⁾ de renouveler son programme de rachat d'actions afin de se doter d'une option supplémentaire pour utiliser ses liquidités excédentaires.

DIVIDENDES

Le conseil d'administration a déclaré, le 30 septembre 2024, un dividende trimestriel de 0,3350 \$ par action, le même montant que celui déclaré au dernier trimestre.

OPÉRATIONS BOURSIÈRES

La valeur de l'action de METRO s'est maintenue dans une fourchette de 65,43 \$ à 87,22 \$ au cours de l'exercice 2024. Durant cette période, le nombre d'actions négociées à la Bourse de Toronto s'est élevé à 113,0 millions. Le cours de clôture du 12 novembre 2024 était de 87,68 \$ comparativement à 84,84 \$ à la fin de l'exercice 2024.

NOUVELLE NORME COMPTABLE

NORME COMPTABLE PUBLIÉE MAIS NON ENCORE ENTRÉE EN VIGUEUR

Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, qui remplace IAS 1, *Présentation des états financiers*, et des modifications corrélatives à plusieurs autres normes. Cette nouvelle norme introduit de nouvelles exigences en matière de présentation de l'état du résultat net, notamment la présentation de totaux et de sous-totaux spécifiés. L'entité doit classer, dans son état du résultat net, tous ses produits et toutes ses charges dans l'une des cinq catégories suivantes : « exploitation », « investissement », « financement », « impôts sur le résultat » et « activités abandonnée », avec des sous-totaux prescrits pour chaque nouvelle catégorie. En outre, IFRS 18 exige la communication des mesures de la performance définies par la direction qui feront désormais partie des états financiers audités.

IFRS 18 et les modifications des autres normes auxquelles elle donne lieu entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, mais leur application anticipée est permise. L'entité qui les applique de manière anticipée doit l'indiquer dans ses états financiers. IFRS 18 devra être appliquée de manière rétrospective. La société s'affaire actuellement à identifier toutes les incidences que les modifications auront sur les états financiers consolidés et les notes annexes.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à diverses actions et réclamations. La Société conteste le bien-fondé de ces actions et réclamations, et à ce stade-ci, la Société ne croit pas que ces dossiers auront une incidence importante sur la situation financière et les résultats consolidés de la Société. Toutefois, étant donné que tout litige comporte une part d'incertitude, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces litiges ni le montant de pertes éventuelles. Aucune charge à payer ni aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés annuels de la Société.

En mai 2019, deux (2) demandes d'autorisation d'actions collectives liées aux opioïdes ont été déposées en Ontario et au Québec par des usagers d'opioïdes contre un important groupe de défendeurs, dont, au Québec, une filiale de la Société, Pro Doc, et, en Ontario, Groupe Jean Coutu et Pro Doc. En décembre 2023, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a rejeté la demande d'action collective contre Pro Doc, Groupe Jean Coutu et les défendeurs qui sont des distributeurs. Cette décision est finale, le demandeur n'ayant pas fait appel de la décision. En avril 2024, la Cour supérieure du Québec a autorisé l'action collective, le jugement d'autorisation étant une étape purement procédurale qui ne décide pas du fond du litige. En octobre 2024, la Cour d'appel du Québec a rejeté les demandes d'autorisation d'appel des défendeurs.

En février 2020, une demande d'autorisation d'action collective liée aux opioïdes a été déposée en Colombie-Britannique par des usagers d'opioïdes contre un important groupe de défendeurs, dont des filiales de la Société, Pro Doc et Groupe Jean Coutu. En avril 2021, une demande d'autorisation d'une action collective liée aux opioïdes contre plusieurs défendeurs, dont Pro Doc et Groupe Jean Coutu, a été notifiée par la Ville de Grande Prairie, en Alberta. En septembre 2021, une demande d'autorisation d'une (1) action collective liée aux opioïdes contre plusieurs défendeurs, dont Pro Doc et Groupe Jean Coutu, a également été déposée par la Peter Ballantyne Cree Nation et la Lac LaRonge Indian Band, en Saskatchewan. Les allégations formulées dans ces demandes d'autorisation d'actions collectives sont similaires à celles formulées dans la demande d'autorisation d'action collective déposée en août 2018 par la province de la Colombie-Britannique contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont des filiales de la Société, Pro Doc et Groupe Jean Coutu. Toutes ces actions collectives proposées portent notamment sur des allégations d'infractions à la *Loi sur la concurrence*, de représentations frauduleuses et inexactes, d'absence d'information ainsi que de négligence. La province de Colombie-Britannique réclame au nom du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux un montant (indéterminé) de dommages-intérêts au chapitre des charges qui auraient été engagées dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé qui seraient liés à la dépendance aux opioïdes alors que l'action collective au Québec et l'action collective proposée en Colombie-Britannique, qui ont été intentées par des usagers d'opioïdes, visent le recouvrement de dommages-intérêts au nom de tous les usagers d'opioïdes directement. La Ville de Grande Prairie poursuit en son nom et au nom de tous les gouvernements locaux et municipalités canadiens et réclame un montant indéterminé en dommages-intérêts pour des coûts de sécurité publique, de services sociaux et de justice pénale prétendument engagés en raison de la crise des opioïdes. La Peter Ballantyne Cree Nation et la Lac La Ronge Indian Band ont déposé une demande d'autorisation d'action collective similaire contre plusieurs défendeurs et réclament en leur nom et au nom de tous les gouvernements et communautés des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada un montant indéterminé. La Société estime que ces procédures sont sans fondement et que, dans certains cas, il y a même absence de juridiction. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés annuels de la Société.

En 2017, le Bureau de la concurrence du Canada a débuté une enquête relativement à la fourniture de pain commercial impliquant certains fournisseurs et détaillants canadiens, dont la Société. En se basant sur l'information disponible jusqu'à présent, la Société ne croit pas qu'elle, ni qu'aucun de ses employés, ait enfreint la *Loi sur la concurrence*. Des demandes d'actions collectives ont été déposées contre la Société, des fournisseurs et certains détaillants. Le 19 décembre 2019, la Cour supérieure du Québec a autorisé l'exercice d'une de ces actions collectives, le jugement d'autorisation étant une étape purement procédurale qui ne décide pas du fond du litige. Le 31 décembre 2021, la Cour supérieure de l'Ontario a autorisé en partie l'exercice d'une autre de ces actions collectives. La Société conteste tous ces recours autant au stade de l'autorisation qu'au fond. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers annuels consolidés de la Société.

Au cours de l'exercice financier 2016, une demande d'autorisation d'exercer une action collective a été signifiée au Groupe Jean Coutu par Sopropharm, une association constituée en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* dont sont membres certains pharmaciens propriétaires franchisés du Groupe Jean Coutu. La demande vise à faire autoriser l'exercice de l'action collective sous la forme d'une action déclaratoire visant, entre autres, (i) à faire annuler certaines dispositions contractuelles des conventions de franchise type du Groupe Jean Coutu, notamment la clause

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

prévoyant le paiement de redevances sur les ventes de médicaments par les établissements franchisés; (ii) à obtenir la restitution de certaines prestations; et (iii) à faire réduire certaines obligations contractuelles. Le 1^{er} novembre 2018, la Cour supérieure du Québec a autorisé l'exercice de l'action collective, le jugement d'autorisation étant une étape purement procédurale qui ne décide pas du fond du litige. La Société conteste ce recours au fond. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés annuels de la Société.

INFORMATIONS PROSPECTIVES

Nous avons utilisé, dans le présent rapport, diverses expressions qui pourraient, au sens de la réglementation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, constituer des informations prospectives. De façon générale, toute déclaration contenue dans le présent rapport qui ne constitue pas un fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. Les expressions « anticiper », « avoir l'intention de », « prévoir » et autres expressions similaires indiquent en général des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives pouvant être contenues dans le présent rapport font référence à des hypothèses sur les industries alimentaire et pharmaceutique au Canada, l'économie en général, notre budget annuel ainsi que notre plan d'action 2025.

Ces déclarations prospectives ne donnent pas de garantie quant à la performance future de la Société et elles supposent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes pouvant faire en sorte qu'elles ne se réalisent pas. Les facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues décrites dans nos déclarations prospectives sont présentés sous la rubrique « Gestion des risques » se trouvant dans le rapport annuel 2023 de la Société.

Nous croyons que nos déclarations sont raisonnables et pertinentes à la date de publication du présent rapport et qu'elles représentent nos attentes. La Société n'a pas l'intention de mettre à jour les déclarations prospectives qui pourraient être contenues dans le présent rapport, sauf si cela est requis par la loi.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

En plus de fournir des mesures du bénéfice selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), nous avons inclus certaines mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières. Ces mesures sont présentées à titre d'information relative, elles n'ont pas de sens normalisé par les IFRS et elles ne peuvent pas être comparées à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques.

Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* prévoit des obligations d'information s'appliquant aux mesures financières non conformes aux PCGR, aux ratios non conformes aux PCGR et à d'autres mesures financières, soit les mesures de gestion du capital, les mesures financières supplémentaires et le total des mesures sectorielles, au sens du Règlement (collectivement, les « mesures financières déterminées »).

Les mesures financières déterminées que nous présentons dans nos documents rendus publics sont décrites ci-dessous par type de mesures.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Le **bénéfice net ajusté** est une mesure financière non conforme aux PCGR qui, en ce qui concerne sa composition, est ajustée pour exclure les éléments spéciaux de la composition de la mesure financière la plus directement comparable présentée dans nos états financiers consolidés qui est le bénéfice net. Les éléments spéciaux peuvent inclure les charges d'acquisition et de restructuration, les gains ou les pertes sur la disposition de placements, l'amortissement et les pertes de valeur des actifs incorporels résultant d'une acquisition d'entreprise et des ajustements significatifs d'impôt au titre d'exercices antérieurs.

Pour les mesures de performance financière, nous estimons que la présentation d'un bénéfice ajusté en fonction de ces éléments, qui ne reflètent pas nécessairement la performance de la Société, permet aux lecteurs des états financiers d'être mieux informés des résultats d'exploitation de la période considérée et de la période comparative, leur permettant ainsi de mieux analyser les tendances, d'évaluer la performance financière de la Société et d'évaluer ses perspectives. Le fait d'apporter des ajustements pour ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont de nature non récurrente.

RATIOS NON CONFORMES AUX PCGR

Le **bénéfice net dilué par action ajusté** est un ratio non conforme aux PCGR en raison du fait qu'au moins une mesure financière non conforme aux PCGR est une composante. La composante non conforme aux PCGR utilisée est le bénéfice net ajusté⁽¹⁾. Le bénéfice net dilué par action ajusté est calculé en divisant le bénéfice net ajusté⁽¹⁾ attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, ajusté pour refléter les effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Nous sommes d'avis que la présentation de ce ratio, dont au moins une mesure financière non conforme aux PCGR est une composante, permet aux lecteurs des états financiers d'être mieux informés des résultats d'exploitation de la période considérée et de la période comparative. Ainsi, les lecteurs des états financiers sont en mesure de mieux analyser les tendances, d'évaluer la performance financière de la Société et d'évaluer ses perspectives. Le fait d'apporter des ajustements pour ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont de nature non récurrente.

MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Les mesures financières supplémentaires décrites ci-dessous sont, ou devraient être, communiquées périodiquement en vue de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus de la Société.

Le **chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables** est défini comme étant les ventes au détail de magasins comparables ayant plus de 52 semaines consécutives d'opérations incluant les magasins relocalisés, agrandis et rénovés. Le chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables est une mesure établie sur la base de tous les magasins de notre réseau, y compris ceux dont les ventes ne sont pas incluses dans les états financiers consolidés de la Société.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »



Les **ventes alimentaires en ligne** sont définies comme étant le total des ventes réalisées via tous nos canaux en ligne.

Le **chiffre d'affaires des pharmacies comparables (incluant le chiffre d'affaires total, de la section commerciale et des médicaments d'ordonnance)** est défini comme étant les ventes au détail de pharmacies comparables ayant plus de 52 semaines consécutives d'opérations incluant les pharmacies relocalisées, agrandies et renouvelées. Le chiffre d'affaires des pharmacies comparables ne fait pas partie des états financiers consolidés de la Société parce que les pharmacies sont détenues par des pharmaciens propriétaires.

Le **taux de marge brute** est calculé en divisant la marge brute par le chiffre d'affaires.

PERSPECTIVES⁽²⁾

Alors que nous entamons notre exercice 2025, les investissements importants dans la modernisation de notre chaîne d'approvisionnement sont en grande partie derrière nous, et nous nous concentrons maintenant sur la réalisation de gains d'efficacité et l'amélioration du service à notre réseau de magasins. Ces investissements nous ont également bien positionnés pour la croissance et l'expansion de notre réseau de détail au cours des années à venir. Nous prévoyons renouer avec la croissance de nos bénéfices graduellement au cours de l'exercice 2025 et nous maintenons notre objectif de croissance annuelle divulgué publiquement entre 8 % et 10 % du bénéfice net par action ajusté à moyen et à long terme.

Montréal, le 20 novembre 2024

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

États financiers intermédiaires consolidés résumés
(*non audités*)

METRO INC.

28 septembre 2024

	Page
États consolidés du résultat net	17
États consolidés du résultat global	18
États consolidés de la situation financière	19
États consolidés des variations des capitaux propres	20
États consolidés des flux de trésorerie	21
Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés	22
1- Mode de présentation	22
2- Nouvelle norme comptable	22
3- Chiffre d'affaires	22
4- Pertes de valeur d'actifs	23
5- Impôts sur les bénéfices	23
6- Bénéfice net par action	23
7- Dette	23
8- Capital-actions	24
9- Éventualités	26
10- Instruments financiers	27
11- Variation au titre des régimes à prestations définies	28
12- Approbation des états financiers	28

États consolidés du résultat net

Périodes closes les 28 septembre 2024 et 30 septembre 2023

(non audités) (en millions de dollars, sauf le bénéfice net par action)

	Exercices financiers		Exercices financiers	
	2024 (12 semaines)	2023 (13 semaines)	2024 (52 semaines)	2023 (53 semaines)
Chiffre d'affaires (note 3)	4 938,4	5 071,7	21 219,9	20 724,6
Coût des marchandises vendues	(3 964,1)	(4 083,3)	(17 040,6)	(16 642,4)
Marge brute	974,3	988,4	4 179,3	4 082,2
Charges d'exploitation	(514,8)	(540,3)	(2 199,1)	(2 116,8)
Gains (pertes) sur cession d'actifs	0,1	(0,1)	6,8	4,2
Bénéfice opérationnel avant amortissement et pertes de valeur d'actifs	459,6	448,0	1 987,0	1 969,6
Amortissement	(135,8)	(125,0)	(570,4)	(525,2)
Pertes de valeur d'actifs (note 4)	—	—	(20,8)	—
Frais financiers nets	(32,6)	(30,1)	(145,7)	(122,6)
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	291,2	292,9	1 250,1	1 321,8
Impôts sur les bénéfices (note 5)	(71,3)	(70,7)	(318,4)	(303,0)
Bénéfice net	219,9	222,2	931,7	1 018,8
Attribuable aux :				
Actionnaires ordinaires de la société mère	219,4	221,6	928,8	1 014,8
Participations ne donnant pas le contrôle	0,5	0,6	2,9	4,0
	219,9	222,2	931,7	1 018,8
Bénéfice net par action (en dollars) (note 6)				
De base	0,99	0,96	4,13	4,36
Dilué	0,98	0,96	4,11	4,35

Voir les notes afférentes

États consolidés du résultat global

Périodes closes les 28 septembre 2024 et 30 septembre 2023

(non audités) (en millions de dollars)

	Exercices financiers		Exercices financiers	
	2024	2023	2024	2023
	(12 semaines)	(13 semaines)	(52 semaines)	(53 semaines)
Bénéfice net	219,9	222,2	931,7	1 018,8
Autres éléments du résultat global				
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le bénéfice net				
Variations au titre des régimes à prestations définies				
Gains actuariels (note 11)	29,7	11,7	45,0	73,0
Effet du plafond de l'actif	29,0	2,5	22,9	(21,8)
Impôts sur les bénéfices correspondants	(15,6)	(3,8)	(18,0)	(13,6)
	43,1	10,4	49,9	37,6
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le bénéfice net				
Variation de la juste valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie	—	—	—	(3,0)
Reclassement de la variation de la juste valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie dans le bénéfice net	—	—	0,1	0,1
Impôts sur les bénéfices correspondants	—	—	—	0,8
	—	—	0,1	(2,1)
	43,1	10,4	50,0	35,5
Résultat global	263,0	232,6	981,7	1 054,3
Attribuable aux :				
Actionnaires ordinaires de la société mère	262,5	232,0	978,8	1 050,3
Participations ne donnant pas le contrôle	0,5	0,6	2,9	4,0
	263,0	232,6	981,7	1 054,3

Voir les notes afférentes

États consolidés de la situation financière

(non audités) (en millions de dollars)

	Au 28 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
ACTIFS		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	29,4	29,5
Débiteurs	749,7	728,3
Débiteurs liés aux contrats de sous-location	96,1	96,1
Stocks	1 508,3	1 451,0
Charges payées d'avance	73,2	65,9
Impôts exigibles	17,3	32,8
	2 474,0	2 403,6
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles	3 951,3	3 768,3
Actifs au titre de droits d'utilisation	953,9	942,8
Immobilisations incorporelles	2 698,9	2 733,0
Goodwill	3 314,2	3 307,4
Impôts différés	35,9	37,9
Actifs au titre des prestations définies	225,9	160,5
Débiteurs liés aux contrats de sous-location	404,7	426,5
Autres éléments d'actif	81,8	85,3
	14 140,6	13 865,3
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		
Passifs courants		
Créditeurs	1 645,9	1 619,4
Revenus reportés	42,7	36,8
Impôts exigibles	16,2	6,9
Partie courante de la dette (note 7)	317,2	19,3
Partie courante des obligations locatives	263,6	278,4
	2 285,6	1 960,8
Passifs non courants		
Dette (note 7)	2 357,1	2 646,3
Obligations locatives	1 372,6	1 380,3
Passifs au titre des prestations définies	37,5	29,4
Impôts différés	1 042,2	1 001,6
Autres éléments de passif	6,7	30,6
	7 101,7	7 049,0
Capitaux propres		
Attribuables aux actionnaires ordinaires de la société mère	7 021,7	6 801,2
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	17,2	15,1
	7 038,9	6 816,3
	14 140,6	13 865,3

Voir les notes afférentes

États consolidés des variations des capitaux propres

Périodes closes les 28 septembre 2024 et 30 septembre 2023

(non audités) (en millions de dollars)

	Attribuables aux actionnaires ordinaires de la société mère					Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital- actions (note 8)	Actions propres (note 8)	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global			
Solde au 30 septembre 2023	1 601,1	(17,9)	23,6	5 195,6	(1,2)	6 801,2	15,1	6 816,3
Bénéfice net	—	—	—	928,8	—	928,8	2,9	931,7
Autres éléments du résultat global	—	—	—	49,9	0,1	50,0	—	50,0
Résultat global	—	—	—	978,7	0,1	978,8	2,9	981,7
Exercice d'options d'achat d'actions	21,4	—	(2,5)	—	—	18,9	—	18,9
Rachat d'actions (note 8)	(47,0)	—	—	—	—	(47,0)	—	(47,0)
Prime sur rachat d'actions (note 8)	—	—	—	(431,2)	—	(431,2)	—	(431,2)
Impôts sur rachat d'actions	—	—	—	(7,1)	—	(7,1)	—	(7,1)
Acquisition d'actions propres	—	(7,5)	—	—	—	(7,5)	—	(7,5)
Charge de rémunération fondée sur des actions	—	—	9,6	—	—	9,6	—	9,6
Règlement d'unités d'actions au rendement	—	5,8	(5,2)	—	—	0,6	—	0,6
Dividendes	—	—	—	(294,6)	—	(294,6)	(0,8)	(295,4)
	(25,6)	(1,7)	1,9	(732,9)	—	(758,3)	(0,8)	(759,1)
Solde au 28 septembre 2024	1 575,5	(19,6)	25,5	5 441,4	(1,1)	7 021,7	17,2	7 038,9

	Attribuables aux actionnaires ordinaires de la société mère					Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital- actions	Actions propres	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global			
Solde au 24 septembre 2022	1 649,3	(16,2)	23,3	4 947,2	0,9	6 604,5	13,9	6 618,4
Bénéfice net	—	—	—	1 014,8	—	1 014,8	4,0	1 018,8
Autres éléments du résultat global	—	—	—	37,6	(2,1)	35,5	—	35,5
Résultat global	—	—	—	1 052,4	(2,1)	1 050,3	4,0	1 054,3
Exercice d'options d'achat d'actions	8,8	—	(1,0)	—	—	7,8	—	7,8
Rachat d'actions (note 8)	(57,0)	—	—	—	—	(57,0)	—	(57,0)
Prime sur rachat d'actions (note 8)	—	—	—	(529,0)	—	(529,0)	—	(529,0)
Acquisition d'actions propres	—	(7,6)	—	—	—	(7,6)	—	(7,6)
Charge de rémunération fondée sur des actions	—	—	7,2	—	—	7,2	—	7,2
Règlement d'unités d'actions au rendement	—	5,9	(5,9)	—	—	—	—	—
Dividendes	—	—	—	(275,0)	—	(275,0)	(1,4)	(276,4)
Rachat de participations minoritaires	—	—	—	—	—	—	(1,4)	(1,4)
	(48,2)	(1,7)	0,3	(804,0)	—	(853,6)	(2,8)	(856,4)
Solde au 30 septembre 2023	1 601,1	(17,9)	23,6	5 195,6	(1,2)	6 801,2	15,1	6 816,3

Voir les notes afférentes

États consolidés des flux de trésorerie

Périodes closes les 28 septembre 2024 et 30 septembre 2023

(non audités) (en millions de dollars)

	Exercices financiers		Exercices financiers	
	2024	2023	2024	2023
	(12 semaines)	(13 semaines)	(52 semaines)	(53 semaines)
Activités opérationnelles				
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	291,2	292,9	1 250,1	1 321,8
Éléments sans effet sur la trésorerie				
Amortissement	135,8	125,0	570,4	525,2
(Gains) pertes sur cession d'actifs	(0,1)	0,1	(6,8)	(4,2)
Pertes de valeur d'actifs (note 4)	—	—	20,8	—
Charge de rémunération fondée sur des actions	3,0	3,1	13,1	12,0
Écart entre les montants versés au titre des avantages du personnel et la charge de la période	1,8	6,3	17,1	21,0
Frais financiers nets	32,6	30,1	145,7	122,6
	464,3	457,5	2 010,4	1 998,4
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	65,4	(3,3)	(54,3)	(125,5)
Impôts sur les bénéfices payés	(73,0)	(67,1)	(276,1)	(309,4)
	456,7	387,1	1 680,0	1 563,5
Activités d'investissement				
Produit net de la disposition d'une participation dans une entreprise associée	—	—	13,3	—
Rachat de participations minoritaires	—	—	—	(1,4)
Variation nette des autres éléments d'actif	0,2	1,1	0,7	0,3
Acquisition d'immobilisations corporelles	(155,8)	(211,2)	(499,0)	(597,2)
Cession d'immobilisations corporelles	0,1	0,8	0,8	1,2
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(12,4)	(15,5)	(80,7)	(82,7)
Paiements reçus au titre des contrats de sous-location	15,1	14,6	93,4	92,9
Intérêts reçus au titre des contrats de sous-location	2,7	2,6	15,1	14,4
	(150,1)	(207,6)	(456,4)	(572,5)
Activités de financement				
Émission d'actions	2,6	0,8	18,9	7,8
Rachat d'actions	(21,5)	(79,0)	(478,2)	(586,0)
Acquisition d'actions propres (note 8)	—	—	(7,5)	(7,6)
Règlement d'unités d'actions au rendement	—	—	(2,1)	—
Augmentation de la dette (note 7)	1,0	41,4	327,5	500,9
Remboursement de la dette (note 7)	(123,4)	(4,3)	(336,4)	(188,2)
Intérêts payés sur la dette	(15,4)	(14,4)	(132,0)	(113,1)
Paiements au titre des obligations locatives (capital)	(41,9)	(41,6)	(267,8)	(269,1)
Paiements au titre des obligations locatives (intérêts)	(8,7)	(7,4)	(50,6)	(44,8)
Variation nette des autres éléments de passif	(0,7)	(0,9)	(0,9)	0,2
Dividendes	(74,5)	(69,3)	(294,6)	(275,0)
	(282,5)	(174,7)	(1 223,7)	(974,9)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	24,1	4,8	(0,1)	16,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	5,3	24,7	29,5	13,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	29,4	29,5	29,4	29,5

voir les notes afférentes

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés**Périodes closes les 28 septembre 2024 et 30 septembre 2023***(non audités) (en millions de dollars, sauf indication contraire)***1. MODE DE PRÉSENTATION**

METRO INC. (la Société) est une société par actions incorporée en vertu des lois du Québec. La Société est l'un des principaux détaillants et distributeurs de produits alimentaires et pharmaceutiques au Canada grâce à son réseau de supermarchés, de magasins d'escompte et de pharmacies. Son siège social est situé au 11011, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal, Québec, Canada, H1C 1V6. Ses différents secteurs d'activités, soit le secteur des activités alimentaires et le secteur des activités pharmaceutiques, sont regroupés en un seul secteur à présenter en raison de la nature similaire de leurs activités.

Les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de la période de 12 semaines et de l'exercice clos le 28 septembre 2024 ont été préparés par la direction conformément à l'IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ils ont été dressés en suivant les mêmes méthodes comptables et les mêmes modalités de calcul que celles employées dans la préparation des états financiers annuels consolidés audités de l'exercice clos le 30 septembre 2023. Ils doivent être lus avec les états financiers annuels consolidés audités et les notes afférentes qui sont présentés dans le rapport annuel 2023 de la Société.

2. NOUVELLE NORME COMPTABLE**NORME COMPTABLE PUBLIÉE MAIS NON ENCORE ENTRÉE EN VIGUEUR****Présentation et informations à fournir dans les états financiers**

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, qui remplace IAS 1, *Présentation des états financiers*, et des modifications corrélatives à plusieurs autres normes. Cette nouvelle norme introduit de nouvelles exigences en matière de présentation de l'état du résultat net, notamment la présentation de totaux et de sous-totaux spécifiés. L'entité doit classer, dans son état du résultat net, tous ses produits et toutes ses charges dans l'une des cinq catégories suivantes : « exploitation », « investissement », « financement », « impôts sur le résultat » et « activités abandonnée », avec des sous-totaux prescrits pour chaque nouvelle catégorie. En outre, IFRS 18 exige la communication des mesures de la performance définies par la direction qui feront désormais partie des états financiers audités.

IFRS 18 et les modifications des autres normes auxquelles elle donne lieu entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, mais leur application anticipée est permise. L'entité qui les applique de manière anticipée doit l'indiquer dans ses états financiers. IFRS 18 devra être appliquée de manière rétrospective. La société s'affaire actuellement à identifier toutes les incidences que les modifications auront sur les états financiers consolidés et les notes annexes.

3. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le tableau suivant présente une ventilation du chiffre d'affaires de la Société en fonction de l'endroit où le bien est ultimement vendu aux consommateurs dans notre réseau de magasins :

	Exercices financiers		Exercices financiers	
	2024	2023	2024	2023
	(12 semaines)	(13 semaines)	(52 semaines)	(53 semaines)
Alimentaire	3 862,9	3 969,7	16 577,4	16 214,8
Pharmacie	1 075,5	1 102,0	4 642,5	4 509,8
	4 938,4	5 071,7	21 219,9	20 724,6

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Périodes closes les 28 septembre 2024 et 30 septembre 2023

(non audités) (en millions de dollars, sauf indication contraire)

4. PERTES DE VALEUR D'ACTIFS

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024, la Société a comptabilisé des pertes de valeur d'actifs totalisant 20,8 \$ découlant de la décision de retirer les magasins Metro de l'Ontario du programme de fidélisation Air Miles® à l'été 2024. La perte de valeur représente l'excédent de la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée par rapport à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie sur la durée restante du programme. L'évaluation de la juste valeur a été classée comme une juste valeur de niveau 3 sur la base des données d'entrée de la technique d'évaluation utilisée. L'hypothèse clé est le taux d'actualisation utilisé de 8,3 %.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Les taux d'imposition effectifs s'établissaient comme suit :

	Exercices financiers		Exercices financiers	
	2024	2023	2024	2023
(en pourcentage)	(12 semaines)	(13 semaines)	(52 semaines)	(53 semaines)
Taux d'imposition combiné prévu par la loi	26,5	26,5	26,5	26,5
Variations				
Ajustement favorable d'impôt au titre d'exercices antérieurs	(2,1)	(1,8)	(1,3)	(3,5)
Autres	0,1	(0,6)	0,3	(0,1)
	24,5	24,1	25,5	22,9

6. BÉNÉFICE NET PAR ACTION

Le bénéfice net de base par action et le bénéfice net dilué par action ont été calculés selon le nombre d'actions suivant :

	Exercices financiers		Exercices financiers	
	2024	2023	2024	2023
(en millions)	(12 semaines)	(13 semaines)	(52 semaines)	(53 semaines)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	222,6	229,0	225,1	232,5
Effet de dilution en vertu du :				
Régime d'options d'achat d'actions	0,5	0,5	0,4	0,5
Régime d'unités d'actions au rendement	0,3	0,3	0,3	0,3
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	223,4	229,8	225,8	233,3

7. DETTE

Le 6 février 2023, la Société a émis en placement privé des billets non garantis de premier rang Série K, à un taux d'intérêt nominal fixe de 4,66 %, échéant le 7 février 2033, d'un capital total de 300,0 \$. En prévision de cette émission la Société avait conclu, le 14 novembre 2022, un contrat à terme sur obligations désigné comme couvertures de flux de trésorerie sur une composante d'une émission de dette future hautement probable d'un montant de 250,0 \$ ayant pour effet de fixer le taux d'intérêt à un taux sur 10 ans de 2,996 %. La partie efficace de la perte sur l'instrument de couverture était comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. À la suite de l'émission des billets Série K, les montants cumulés dans les capitaux propres ont été reclassés dans les frais financiers nets sur une base linéaire sur la durée de la dette.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés**Périodes closes les 28 septembre 2024 et 30 septembre 2023***(non audités) (en millions de dollars, sauf indication contraire)***8. CAPITAL-ACTIONS****ACTIONS ORDINAIRES ÉMISES**

Les actions ordinaires émises et les variations survenues au cours de l'exercice clos le 28 septembre 2024 se résument comme suit :

	Nombre <i>(en milliers)</i>	
Solde au 24 septembre 2022	236 929	1 649,3
Rachat d'actions en espèces, à l'exclusion de la prime de 529,0 \$	(8 170)	(57,0)
Exercice d'options d'achat d'actions	190	8,8
Solde au 30 septembre 2023	228 949	1 601,1
Rachat d'actions en espèces, à l'exclusion de la prime de 431,2 \$	(6 680)	(47,0)
Exercice d'options d'achat d'actions	433	21,4
Solde au 28 septembre 2024	222 702	1 575,5

ACTIONS PROPRES

Les variations des actions propres survenues au cours de l'exercice clos le 28 septembre 2024 se résument comme suit :

	Nombre <i>(en milliers)</i>	
Solde au 24 septembre 2022	335	(16,2)
Acquisitions	99	(7,6)
Libérées	(138)	5,9
Solde au 30 septembre 2023	296	(17,9)
Acquisitions	105	(7,5)
Libérées	(113)	5,8
Solde au 28 septembre 2024	288	(19,6)

Les actions propres sont détenues dans une fiducie créée à l'intention des participants du régime d'unité d'actions au rendement (UAR). Elles seront libérées lors du règlement des UAR. Cette fiducie, considérée comme étant une entité structurée, est incluse dans les états financiers consolidés de la Société.

En excluant les actions propres des actions ordinaires émises, la Société avait 222 414 000 actions ordinaires émises et en circulation au 28 septembre 2024 (228 653 000 au 30 septembre 2023).

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés**Périodes closes les 28 septembre 2024 et 30 septembre 2023***(non audités) (en millions de dollars, sauf indication contraire)***RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS**

Les options d'achat d'actions en cours et les variations survenues au cours de l'exercice clos le 28 septembre 2024 se résumaient comme suit :

	Nombre <i>(en milliers)</i>	Prix d'exercice moyen pondéré <i>(en dollars)</i>
Solde au 24 septembre 2022	2 092	51,47
Attribuées	363	77,62
Exercées	(190)	42,23
Annulées	(39)	58,03
Solde au 30 septembre 2023	2 226	56,42
Attribuées	407	68,86
Exercées	(433)	43,62
Annulées	(21)	70,47
Solde au 28 septembre 2024	2 179	61,15

Au 28 septembre 2024, les options en cours avaient des prix d'exercice variant de 41,16 \$ à 77,75 \$ et des échéances allant jusqu'en 2030. De ces options, 708 816 pouvaient être exercées à un prix d'exercice moyen pondéré de 51,40 \$.

La charge de rémunération relative aux options d'achat d'actions s'est élevée à 0,8 \$ et 3,7 \$ pour la période de 12 semaines et l'exercice clos le 28 septembre 2024 (0,8 \$ et 3,1 \$ en 2023).

RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS AU RENDEMENT

Les UAR en cours et les variations survenues au cours de l'exercice clos le 28 septembre 2024 se résumaient comme suit :

	Nombre <i>(en milliers)</i>
Solde au 24 septembre 2022	557
Attribuées	209
Réglées	(138)
Annulées	(56)
Solde au 30 septembre 2023	572
Attribuées	210
Réglées	(151)
Annulées	(60)
Solde au 28 septembre 2024	571

La charge de rémunération relative aux UAR s'est élevée à 2,2 \$ et 9,4 \$ pour la période de 12 semaines et l'exercice clos le 28 septembre 2024 (2,2 \$ et 8,8 \$ en 2023).

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés**Périodes closes les 28 septembre 2024 et 30 septembre 2023***(non audités) (en millions de dollars, sauf indication contraire)***9. ÉVENTUALITÉS**

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à diverses actions et réclamations. La Société conteste le bien-fondé de ces actions et réclamations, et à ce stade-ci, la Société ne croit pas que ces dossiers auront une incidence importante sur la situation financière et les résultats consolidés de la Société. Toutefois, étant donné que tout litige comporte une part d'incertitude, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces litiges ni le montant de pertes éventuelles. Aucune charge à payer ni aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés annuels de la Société.

En mai 2019, deux (2) demandes d'autorisation d'actions collectives liées aux opioïdes ont été déposées en Ontario et au Québec par des usagers d'opioïdes contre un important groupe de défendeurs, dont, au Québec, une filiale de la Société, Pro Doc, et, en Ontario, Groupe Jean Coutu et Pro Doc. En décembre 2023, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a rejeté la demande d'action collective contre Pro Doc, Groupe Jean Coutu et les défendeurs qui sont des distributeurs. Cette décision est finale, le demandeur n'ayant pas fait appel de la décision. En avril 2024, la Cour supérieure du Québec a autorisé l'action collective, le jugement d'autorisation étant une étape purement procédurale qui ne décide pas du fond du litige. En octobre 2024, la Cour d'appel du Québec a rejeté les demandes d'autorisation d'appel des défendeurs.

En février 2020, une demande d'autorisation d'action collective liée aux opioïdes a été déposée en Colombie-Britannique par des usagers d'opioïdes contre un important groupe de défendeurs, dont des filiales de la Société, Pro Doc et Groupe Jean Coutu. En avril 2021, une demande d'autorisation d'une action collective liée aux opioïdes contre plusieurs défendeurs, dont Pro Doc et Groupe Jean Coutu, a été notifiée par la Ville de Grande Prairie, en Alberta. En septembre 2021, une demande d'autorisation d'une (1) action collective liée aux opioïdes contre plusieurs défendeurs, dont Pro Doc et Groupe Jean Coutu, a également été déposée par la Peter Ballantyne Cree Nation et la Lac LaRonge Indian Band, en Saskatchewan. Les allégations formulées dans ces demandes d'autorisation d'actions collectives sont similaires à celles formulées dans la demande d'autorisation d'action collective déposée en août 2018 par la province de la Colombie-Britannique contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont des filiales de la Société, Pro Doc et Groupe Jean Coutu. Toutes ces actions collectives proposées portent notamment sur des allégations d'infractions à la *Loi sur la concurrence*, de représentations frauduleuses et inexactes, d'absence d'information ainsi que de négligence. La province de Colombie-Britannique réclame au nom du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux un montant (indéterminé) de dommages-intérêts au chapitre des charges qui auraient été engagées dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé qui seraient liés à la dépendance aux opioïdes alors que l'action collective au Québec et l'action collective proposée en Colombie-Britannique, qui ont été intentées par des usagers d'opioïdes, visent le recouvrement de dommages-intérêts au nom de tous les usagers d'opioïdes directement. La Ville de Grande Prairie poursuit en son nom et au nom de tous les gouvernements locaux et municipalités canadiens et réclame un montant indéterminé en dommages-intérêts pour des coûts de sécurité publique, de services sociaux et de justice pénale prétendument engagés en raison de la crise des opioïdes. La Peter Ballantyne Cree Nation et la Lac La Ronge Indian Band ont déposé une demande d'autorisation d'action collective similaire contre plusieurs défendeurs et réclament en leur nom et au nom de tous les gouvernements et communautés des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada un montant indéterminé. La Société estime que ces procédures sont sans fondement et que, dans certains cas, il y a même absence de juridiction. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés annuels de la Société.

En 2017, le Bureau de la concurrence du Canada a débuté une enquête relativement à la fourniture de pain commercial impliquant certains fournisseurs et détaillants canadiens, dont la Société. En se basant sur l'information disponible jusqu'à présent, la Société ne croit pas qu'elle, ni qu'aucun de ses employés, ait enfreint la *Loi sur la concurrence*. Des demandes d'actions collectives ont été déposées contre la Société, des fournisseurs et certains détaillants. Le 19 décembre 2019, la Cour supérieure du Québec a autorisé l'exercice d'une de ces actions collectives, le jugement d'autorisation étant une étape purement procédurale qui ne décide pas du fond du litige. Le 31 décembre 2021, la Cour supérieure de l'Ontario a autorisé en partie l'exercice d'une autre de ces actions collectives. La Société conteste tous ces recours autant au stade de l'autorisation qu'au fond. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers annuels consolidés de la Société.

Au cours de l'exercice financier 2016, une demande d'autorisation d'exercer une action collective a été signifiée au Groupe Jean Coutu par Sopropharm, une association constituée en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* dont sont membres certains pharmaciens propriétaires franchisés du Groupe Jean Coutu. La demande vise à faire autoriser l'exercice de l'action collective sous la forme d'une action déclaratoire visant, entre autres, (i) à faire annuler

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Périodes closes les 28 septembre 2024 et 30 septembre 2023

(non audités) (en millions de dollars, sauf indication contraire)

certaines dispositions contractuelles des conventions de franchise type du Groupe Jean Coutu, notamment la clause prévoyant le paiement de redevances sur les ventes de médicaments par les établissements franchisés; (ii) à obtenir la restitution de certaines prestations; et (iii) à faire réduire certaines obligations contractuelles. Le 1^{er} novembre 2018, la Cour supérieure du Québec a autorisé l'exercice de l'action collective, le jugement d'autorisation étant une étape purement procédurale qui ne décide pas du fond du litige. La Société conteste ce recours au fond. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés annuels de la Société.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers, à l'exception des instruments financiers dont la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur, étaient les suivantes :

	Au 28 septembre 2024		Au 30 septembre 2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Autres éléments d'actif				
Actifs évalués au coût amorti				
Prêts à certains clients	47,1	47,1	43,9	43,9
Dette				
Passifs évalués au coût amorti				
Facilité de crédit renouvelable	35,4	35,4	39,9	39,9
Billets de Série J	298,8	298,8	288,9	288,9
Billets de Série G	450,0	453,1	450,0	421,0
Billets de Série K (note 7)	300,0	314,5	300,0	281,0
Billets de Série B	400,0	462,7	400,0	418,7
Billets de Série D	300,0	310,6	300,0	276,4
Billets de Série H	450,0	418,9	450,0	366,9
Billets de Série I	400,0	317,8	400,0	273,4
Emprunts, net des frais de financement reportés	40,1	40,1	36,8	36,8
	2 674,3	2 651,9	2 665,6	2 403,0

La juste valeur des prêts à certains clients et des emprunts correspond à la valeur comptable puisqu'ils portent intérêt à des taux comparables à ceux du marché. La Société a classé l'évaluation de cette juste valeur au niveau 2, car elle repose sur des données observables sur le marché.

La juste valeur des billets représente les obligations auxquelles la Société aurait à faire face advenant la négociation de billets similaires aux conditions actuelles du marché. La Société a classé l'évaluation de cette juste valeur au niveau 2, car elle repose sur des données observables sur le marché.

Au cours de l'exercice 2022, la Société avait conclu un swap de taux d'intérêt de 300,0 \$ ayant pour effet de fixer le taux d'intérêt à un taux variable équivalent au taux des acceptations bancaires à 3 mois (CDOR) majoré de 11 points de base (0,11 %) sur la durée des billets de Série J. Au 28 septembre 2024, le solde des billets non garantis de premier rang de Série J était de 298,8 \$ (288,9 \$ au 30 septembre 2023), reflétant une augmentation des réévaluations à la juste valeur se rapportant à des swaps de taux d'intérêt de 9,9 \$ en 2024 (augmentation de 3,8 \$ en 2023) désignés comme des couvertures de juste valeur.



Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Périodes closes les 28 septembre 2024 et 30 septembre 2023

(non auditées) (en millions de dollars, sauf indication contraire)

11. VARIATION AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Au cours de la période de 12 semaines et de l'exercice clos le 28 septembre 2024, la Société a comptabilisé, dans les états consolidés du résultat global, des gains actuariels de 29,7 \$ et de 45,0 \$ respectivement, attribuables à l'augmentation de la juste valeur de l'actif des régimes, partiellement compensée par la hausse de l'obligation en raison de la baisse du taux d'actualisation qui est passé de 5,60 % au 30 septembre 2023 à 4,75 % au 28 septembre 2024.

Au cours du quatrième trimestre de 2023, la Société a comptabilisé, dans les états consolidés du résultat global, un gain actuariel de 11,7 \$ principalement attribuable à la hausse du taux d'actualisation de 0,63 %, déduction faites des variations de la juste valeur des actifs. Au cours de l'exercice 2023, la Société a comptabilisé un gain actuariel de 73,0 \$, principalement attribuable à la hausse du taux d'actualisation qui est passé de 4,95 % au 24 septembre 2022 à 5,60 % au 30 septembre 2023, déduction faite des variations de la juste valeur des actifs.

La charge au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comptabilisée dans les états consolidés du résultat net au cours de la période de 12 semaines et l'exercice clos le 28 septembre 2024 s'est élevée à 17,3 \$ et 76,7 \$, respectivement (20,7 \$ et 81,5 \$ en 2023).

Au troisième trimestre de l'exercice 2024, la Société a converti 335,9 \$ des contrats de rente admissibles sans rachat souscrit au cours de l'exercice 2022 pour six de ses sept régimes de retraite à prestations définies en contrats de rente admissibles avec rachat afin de compléter le transfert intégral de ces obligations. Les transactions ont été conclues le 30 juin 2024. Ces opérations de rente avec rachat ont éliminé toutes les obligations juridiques ou implicites ultérieures à l'égard de la Société. En conséquence, la Société a cessé de comptabiliser les actifs des contrats de rente admissibles sans rachat convertis et les obligations au titre des prestations définies, précédemment comptabilisés sur une base nette. Les transactions n'ont pas donné lieu à des charges de liquidation, car les obligations au titre des prestations définies réglées et les contrats de rente admissibles sans rachat étaient de valeur égale.

12. APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers intermédiaires consolidés résumés pour la période de 12 semaines et l'exercice clos le 28 septembre 2024 (y compris les chiffres comparatifs) ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration le 19 novembre 2024.

INFORMATIONS

Service des relations avec les investisseurs de METRO INC.

Téléphone : (514) 643-1000

Les renseignements sur la Société et les communiqués de presse de METRO INC. sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante : www.corpo.metro.ca

metro